

EXCHANGE DE NOTES ENTRE LE
GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE
CHINE ET LE GOUVERNEMENT DE LA
REPUBLIQUE DE COTE-D'IVOIRE
CONCERNANT LA PROLONGATION DE
L'ACCORD DE COOPERATION TECHNIQUE

Signées et échangées le 31 août 1971
Entrées en vigueur le même jour

I Note de M. Arsène Assouan USHER, Ministre des
Affaires Etrangères, à Mr. H.K. Yang, Premier Vice-
Ministre des Affaires Etrangères-Envoyé Spécial du
Président de la République de Chine.

ABIDJAN, le 31 août 1971

Excellence,

L'Accord de Coopération Technique pour le Déve-
loppement Agricole entre la République de Côte-
d'Ivoire et la République de Chine signé le 6 août
1967 à DALOA, et prorogé pour une période de deux
ans par un échange de notes le 18 août 1969 à
ABIDJAN, vient d'arriver à son terme normal. Etant
donnés les résultats positifs acquis dans ce domaine, le
Gouvernement Ivoirien se fait un plaisir de confirmer
à Votre Excellence par la présente, sa décision de
proroger ledit Accord pour une nouvelle période de
deux ans avec plein effet découlant de cet Acte
solennel.

Veuillez agréer, Excellence, les assurances de ma
très haute considération.

(Signé)

Arsène Assouan USHER
Ministre des Affaires Etrangères

Son Excellence Mr. H.K. YANG
Premier Vice-Ministre des Affaires
Etrangères-Envoyé Spécial du
Président de la République de Chine

* * *

中華民國政府與象牙海
岸共和國政府延長農
技合作協定換文

六十年八月三十一日簽換；
六十年八月三十一日生效。

I 象牙海岸外交部長俞舍致
楊次長西崑照會譯文

逕啓者：

象牙海岸共和國與中華民國於
一九六七年八月六日在達洛瓦所簽
訂，並經於一九六九年八月十八日
在阿必尙換文延長效期二年之農業
發展技術合作協定，其效期業已屆
滿。象政府鑒於合作成效卓著，特
欣向
閣下證實其將該協定效期再予延長
二年之決定。

茲順向

閣下申致崇高之敬意。

此致

中華民國總統特使外交部政務次長
楊西崑閣下

象牙海岸共和國外交部長

俞 舍（簽字）

公曆一九七一年八月卅一日於阿必
尙

* * *

